



ACADÉMIE DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'académie de Paris

Division Vie de l'Elève

DVE
Tél : 01 44 62 43 67
Mél : ce.dve@ac-paris.fr

Service académique d'information et d'orientation

SAIO
Tél : 01 44 62 46 76
Mél : ce.saio@ac-paris.fr

Rectorat de l'académie de Paris

12, Boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Paris, le 21 avril 2023

Le Recteur de la région académique d'Ile-de-France,
recteur de l'académie de Paris,
chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France

à

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissements
publics et privés sous contrat du second degré,

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des
Centres d'Information et d'Orientation

23AN0096

**Objet : Procédures académiques d'orientation et d'affectation dans l'académie de Paris –
Rentrée 2023**

Références :

- **Vu le code de l'Education et notamment les articles D.211-10, D.211-11 et D. 331-23 et suivants**

L'orientation est le résultat du processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée mène en fonction de ses aspirations et de ses capacités, selon l'article D.331-23 du code de l'éducation. Il convient de rappeler que les professeurs principaux et les personnels d'orientations sont les interlocuteurs indispensables dans l'accompagnement des élèves et de leurs parents. Ainsi, l'affectation illustre la concrétisation de cette démarche progressive de réalisation des choix d'orientation, tout en favorisant l'égalité des chances et la réussite de toutes et tous.

Dans ce cadre, la présente circulaire a pour objet de présenter le guide académique précisant toutes les informations et modalités pratiques de mise en œuvre des procédures d'orientation et d'affectation des élèves dans les divers niveaux et séries de lycée, au sein des établissements de l'académie de Paris. Cette circulaire abroge la circulaire n° 22AN0074 relative aux modalités et procédures d'affectation des élèves dans les lycées pour l'année scolaire 2022-2023.

L'ensemble des documents et informations sont disponibles sur le site académique : www.ac-paris.fr, sous une rubrique permettant de garantir un accès facilité pour les usagers et les personnels.

Les procédures d'affectation explicitées dans ce guide concernent les élèves domiciliés ou emménageant dans l'académie de Paris à la rentrée 2023, souhaitant ou devant bénéficier d'une affectation dans un lycée public, ainsi que les élèves non domiciliés dans l'académie de Paris mais pouvant bénéficier, sous conditions, d'une affectation dans certaines formations des lycées parisiens. En outre, ce guide précise également les modalités d'affectation dans les formations relevant de l'apprentissage et certaines formations des établissements privés sous contrat.

Il est indispensable de respecter de manière rigoureuse le calendrier défini dans le guide académique.

Pour rappel, l'affectation est prononcée en fonction des règles posées par le code de l'éducation et par le guide académique d'orientation et d'affectation annexé à la présente circulaire. A ce titre, il sera tenu compte :

- de l'ordre des vœux des candidats,
- du classement des candidats selon leur barème pour les formations sans modalités particulières d'affectation,
- des capacités d'accueil des formations.

Pour les formations à recrutement particulier, les modalités d'affectation sont précisées dans ce même guide et sur le site de l'académie de Paris dans la rubrique « Coursus spécifiques ».

Des ajustements ont été opérés au secteur 1 de certains collèges. A ce titre, une carte accessible sur le site de l'académie de Paris, permet de connaître les zones de recrutement de chaque lycée (<https://rectoratparis.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=d3ce515bc126417bae46f8ace91b0db2>).

Mes services restent mobilisés pour vous accompagner tout au long de la campagne d'affectation 2023.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration.

Pour le Recteur de la région académique Ile-de-France,
recteur de l'académie de Paris
chancelier des universités de Paris et d'Ile de France,
Et par délégation
Le Directeur de l'académie de Paris

signé
Antoine DESTRES

Annexe :

- 1- Guide académique des procédures d'orientation et d'affectation dans les lycées de l'académie de Paris